

COMMUNE
DE
GUEMENE-PENFAO

DECISION du Maire

N° 23-04

Le Maire de la Commune de Guémené-Penfao,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations accordées au Maire pour la durée de son mandat, la chargeant entre autres de « demander l'attribution de toute subvention dès lors que les conditions d'éligibilité sont remplies » ;

VU le projet de construction de nouveaux vestiaires sportifs au sein du stade de Bellevue à Guémené-Penfao, approuvé dès 2019 en tant que nécessaire à la satisfaction des besoins ;

CONSIDERANT que, depuis, la réalisation de cette opération a fait l'objet de modifications significatives afin de l'adapter aux réglementations applicables aux ERP (Etablissements Recevant du Public) en termes de solidité, sécurité et accessibilité, et que le projet a été entièrement revu en 2021 ;

VU la délibération n°2021-084 du 1^{er} décembre 2021 approuvant la réalisation de l'opération ainsi modifiée, réestimée alors à 664.000 € HT de travaux, et son plan de financement incluant 30.000 € d'aide de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur) ;

CONSIDERANT que, en avril 2022, l'attribution des marchés publics de travaux (12 lots) a tenu compte de la flambée des prix, et du choix de retenir des Prestations Supplémentaires dites « PSE » (options) ; Que ces marchés de travaux ont ainsi été attribués pour un montant total de 726.912,49 € HT ;

CONSIDERANT qu'une telle augmentation du montant prévisionnel des dépenses justifie plus que jamais de solliciter l'aide financière de la Fédération Française de Football, qui a la possibilité d'aider au financement de tels équipements dédiés au sport, via le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) ;

VU l'avis favorable émis en novembre 2022 par la Ligue de Football de Loire-Atlantique quant au projet de nouveaux vestiaires pour le stade de Bellevue, pour un classement fédéral T4 ;

DÉCIDE

Article 1 - Une demande d'aide financière est formulée auprès de la Fédération Française de Football (FFF), au titre de son Fonds d'Aide au Football Amateur, pour le projet de Construction de nouveaux vestiaires sportifs au stade de Bellevue à Guémené-Penfao, dont le coût prévisionnel suite à attribution des marchés publics de travaux est de 726 912,49 € HT (travaux seuls, hors frais annexes divers dont maîtrise d'œuvre..., et hors marge d'aléas).

Article 2 – Le plan de financement est mis à jour comme suit :

<i>Source de financement</i>		<i>Montant financement</i>	<i>Taux correspondant</i>
Etat	D.E.T.R. 2020	90 000 €	12,381 %
Redon Agglomération (EPCI de rattachement)	Fonds De Concours 2020	78 630,75 €	10,817%
<u>FFF, Aide au football amateur - Install. sportives</u>	<i>Participation sollicitée</i>	<u>30 000 €</u>	<u>4,127 %</u>
<i>Total des financements extérieurs attendus</i>		<i>198 630,75 €</i>	<i>27,325 %</i>
Financement de la Commune (autofinancement) – H.T.		528 281,74 € HT	72,675 % du H.T.
Total financement = Coût prévisionnel du projet HT		726 912,49 € HT	100 %

Article 3 – La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Guémené-Penfao,
le 13 février 2023

Le Maire,
Isabelle BARATHON-BAZELLE

